

Ecole :

Le conseil des maîtres réuni le propose le dispositif ci-dessous :

1. **L'organisation hebdomadaire des activités** → Préciser les horaires, indiquer les niveaux en cas d'horaires différents, ajouter des lignes au tableau si nécessaire

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi

2. **La répartition annuelle**

Organisation prévisionnelle en fonction du projet d'école et travail à l'amélioration des conditions d'apprentissages des élèves.

Septembre- Octobre	Novembre décembre	Janvier-février	Mars-Avril	Mai-juin

30 min 2 fois par semaine, les lundi et jeudi ou vendredi. Pendant 36 semaines.